

Contrôles des dispositifs d'autosurveillance de la station d'épuration de Peipin (04)



www.dekra-industrial.fr

Contrat

N° 2021 0813 5025 – Version 3

DEKRA Industrial SAS

AGENCE PROVENCE ALPES COTE
D'AZUR
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
Rue de la Vallée Verte
Bât Bourbon 1 - BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11
Siret 43325083401273
Tél : 04.91.36.42.36 Fax : 04.91.27.01.70
Interlocuteur(s) : WILLIAM POUSSE
william.pousse@dekra.com
Technicien environnement

COMMUNE DE PEIPIN

Hotel de Ville

04200 PEIPIN

Tél : +33 4 92 62 44 17 Fax : +33 4 92 62 52 40

Interlocuteur : MME Carole RENARD
carole.renard@peipin.fr

Date	Version	Modifications
03/02/2021	3	Révision : Modification de la durée du contrat
18/01/2021	2	Révision
18/01/2021	1	Initiale

RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/02/2021
004-210401451-20210209-DE_2021_005-DE

Sommaire

CONTRACTANTS	3
OBJET DU CONTRAT.....	3
MISSION(S) PROPOSEE(S)	3
DETAILS DES MISSIONS " QHSE "	4
○ DESCRIPTION DE L'OBJET DE NOTRE INTERVENTION	4
○ SITE(S) D'INTERVENTION.....	4
○ ORGANISATION ET PLANNING	4
○ CONDITIONS FINANCIERES (<i>Montants € HT</i>).....	4
○ CONDITIONS PARTICULIERES DE TARIFICATION.....	4
○ MODALITES DE PAIEMENT ET ADRESSE DE FACTURATION.....	5
TRANSMISSION DES RAPPORTS.....	6
CETTE OFFRE INCLUT	7
DUREE DU CONTRAT	7
CONDITIONS DE VALIDITE DU CONTRAT	7
TRANSFERT DU CONTRAT	7

CONTRACTANTS

Le présent contrat est conclu entre les entités citées ci-après

DEKRA Industrial SAS

et

COMMUNE DE PEIPIN

AGENCE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
DOMAINE DE LA VALLEE VERTE
Rue de la Vallée Verte
Bât Bourbon 1 - BP 40038
13367 MARSEILLE CEDEX 11
Siret 43325083401273

Hotel de Ville
04200 PEIPIN
Siret 21040145100013

ci-après dénommée DEKRA Industrial SAS

ci-après dénommée le CLIENT

OBJET DU CONTRAT

Ce contrat a pour objet de définir les conditions spécifiques selon lesquelles DEKRA Industrial SAS s'engage à fournir au client les prestations de service définies ci-après. Il complète les conditions générales de vente de DEKRA Industrial SAS jointes aux présentes avec lesquelles il forme un tout.

MISSION(S) PROPOSEE(S)

"QHSE"

"Eau"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Contrôles contractuels de la qualité de l'eau	EAUM900	2010 09 1	CGI-MPN_2019-03 1

DEKRA Industrial SAS

Paraphes

CLIENT

DEKRA Industrial SAS
SAS - Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - Numéro de téléphone : 05 69 69 834
SAS au capital de 5 000 000 € - SIRET 433 250 834 - RCS Limoges - NAF 7120 B
Date de réception de l'AR : 11/02/2021
004-210401451-20210209-DE_2021_005-DE

DETAILS DES MISSIONS " QHSE "

DESCRIPTION DE L'OBJET DE NOTRE INTERVENTION

CONTRÔLE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE	
<i>Points avec débitmètre réglementaires à contrôler sur la STEP et le Réseau selon Manuel d'autosurveillance en vigueur</i>	
A2 : Déversoir en tête de station	1
A3 : Entrée station	1
A4 : Sortie station	1
A6 : Boues produites	1
<i>Points avec préleveur réglementaires à contrôler sur la STEP et le Réseau selon Manuel d'autosurveillance en vigueur</i>	
A3 : Entrée station	1
A4 : Sortie station	1
Analyses de la qualité des boues pour suivi des Eléments traces métalliques : (EUROFINS)	
Matière sèche	1

SITE(S) D'INTERVENTION

- STEP DE PEIPIN VILLAGE - Chemin du Frigouras - 04200 - PEIPIN

ORGANISATION ET PLANNING

A la réception du présent document signé ou d'un bon de commande

CONDITIONS FINANCIERES (MONTANTS € HT)

Mission(s) périodique(s)

Mission(s)	Périodicité	Montants unitaires par intervention	Sous total selon périodicité
Eau			
EAUM900 - Contrôles contractuels de la qualité de l'eau	ANNUELLE	480,00	480,00

Montant total 1^{ère} année 480,00 € HT

L'ensemble des missions telles que décrites ci-dessus vous est proposé pour un montant hors taxe en euros de : quatre cent quatre-vingts euros

CONDITIONS PARTICULIERES DE TARIFICATION

- Les heures d'attente du fait du client (ex : installation non disponible) seront facturées au taux horaire de 79,00 € HT.
- Toute annulation de l'intervention, du fait du client, dans les deux jours ouvrés avant la date prévue, fera l'objet d'une facturation équivalente à 50% du montant de l'intervention annulée ou reprogrammée.
- Ce contrat est conclu pour une durée ferme de 1 an

DEKRA Industrial SAS

RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/02/2021
004-210401451-20210209-DE_2021_005-DE

Paraphes

CLIENT

○ **MODALITES DE PAIEMENT ET ADRESSE DE FACTURATION**

Modalités de paiement	Adresse de facturation <i>(Si les coordonnées ci-dessous ne correspondent pas veuillez rayer et compléter)</i>
Les factures sont émises après intervention, payables à 30 jours date de facture de préférence par Virement bancaire, postal par les soins du client au profit du compte de DEKRA Industrial SAS dont le RIB est joint au présent contrat.	COMMUNE DE PEIPIN Hotel de Ville 04200 PEIPIN

Conformément au décret du 2 octobre 2012 et à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de retard de 40 € pour le recouvrement des créances de retard.

DEKRA Industrial SAS _{RF} SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/02/2021 004-210401451-20210209-DE_2021_005-DE

Paraphes

CLIENT

TRANSMISSION DES RAPPORTS

Dans le cadre de notre politique de développement durable et pour une meilleure réactivité, vos rapports d'intervention vous seront transmis par voie électronique en fonction des choix que vous aurez cochés et aux adresses que vous aurez indiquées ci-après :

- par mail
- par votre accès sherlok

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE MAIL

DEKRA Simply Check

Visualiser l'état de vos équipements avec un smartphone



La vidéo ↑

« COMMENT FAIRE LE LIEN ENTRE LES RAPPORTS DE CONTRÔLE ET MON MATÉRIEL SUR LE TERRAIN ? »

- ✓ Le technicien DEKRA installe des puces RFID fonctionnant sans batterie sont apposées sur chaque équipement lors de la première inspection.
- ✓ L'utilisateur télécharge l'application DEKRA Simply Check sur son Smartphone.
- ✓ En scannant le tag, l'utilisateur peut lire instantanément la conclusion du rapport diffusé par le technicien DEKRA.

La solution permet d'optimiser et fluidifier le fonctionnement d'une entreprise ou d'un chantier tout en améliorant la sécurité des collaborateurs.

Le téléchargement de l'application sur le Store Android est gratuit et l'accès à la lecture des puces ne nécessite aucune identification. Toute personne présente sur le terrain peut visualiser les informations liées à la sécurité de l'équipement.



« COMMENT M'ASSURER QUE LE MATÉRIEL EST APTE À ÊTRE UTILISÉ OU À PARTIR EN LOCATION ? »

INNOVATION DEKRA

GARANTIT UNE UTILISATION DU MATÉRIEL EN TOUTE SÉCURITÉ

IDENTIFIE TOUT TYPE D'INSTALLATIONS ET D'ÉQUIPEMENTS

LIEN PHYSIQUE ENTRE L'ÉQUIPEMENT ET LE CONTRÔLE

UTILISABLE PAR TOUS LES INTERVENANTS SUR LE TERRAIN

DONNÉES SÉCURISÉES

ADAPTABLE À TOUS LES TYPES D'INSTALLATIONS ET D'ÉQUIPEMENT

TARIFICATION

	De 1 à 10 Tags RFID (€/Équipement)	10 à 50 Tags RFID (€/Équipement)	>50 Tags RFID (€/Équipement)
1 ^{ère} intervention (fourniture Tags RFID, mise en place, Inscription au service)	8	7	6
Interventions suivantes (mise à jour des données à chaque intervention)	4	3	3

CETTE OFFRE INCLUT

- Le présent contrat comportant 7 pages
- Les conditions générales d'intervention (CGI) le cas échéant
- Les descriptifs de missions
- Toutes notes méthodologiques et mémoires le cas échéant
- Les conditions générales de DEKRA Industrial SAS
- Toutes annexes administratives et autres attestations le cas échéant

DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet en date de sa signature par les deux parties.
Pour les missions périodiques, il est conclu pour une durée ferme de 1 an.

CONDITIONS DE VALIDITE DU CONTRAT

La durée de validité de la présente proposition de contrat est de trois mois à compter de sa date d'émission. Le client est tenu de retourner à DEKRA Industrial SAS les deux exemplaires signés du présent document avec paraphe sur toutes les pages. DEKRA Industrial SAS fait alors une revue de contrat, appose sa signature et adresse au client l'exemplaire original du contrat qui lui est destiné. Au besoin, et à titre de confirmation de son acceptation, le client pourra transmettre à DEKRA Industrial SAS un « Bon de commande » portant la mention explicite du numéro de l'offre de service DEKRA ou proposition de contrat à laquelle celui-ci se réfère. Toute modification des termes et conditions de la proposition de contrat doit faire l'objet d'un accord express des parties qui sera formalisé par le paraphe de chacun à côté de la modification.
Dans le cas d'un début d'exécution avant le retour signé du présent document, il est expressément convenu que ce début d'exécution ne vaut en aucun cas acceptation tacite du contrat.
Si les conditions de validité de la présente proposition de contrat ne sont pas remplies tout avis ou document émis par DEKRA Industrial SAS pourra être considéré comme nul de manière rétroactive.

TRANSFERT DU CONTRAT

Le client s'interdit de transférer ou céder tout ou partie des droits ou obligations qu'il tient du présent contrat ou substituer un tiers dans l'exécution de leurs obligations, sans le consentement préalable et écrit des autres membres.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du Contrat, des conditions générales de vente annexées aux présentes et déclare en accepter les termes.

<p>Pour DEKRA Industrial SAS,</p> <p>Edité le 03/02/2021 à MARSEILLE</p> <p>Signé le</p> <p>Signature et cachet DEKRA</p> <p>WILLIAM POUSSE Technicien environnement</p>	<p>Pour le CLIENT,</p> <p>A</p> <p>Signé le</p> <p>Signature et cachet client</p> <p>nom et qualité du signataire SIRET : APE :</p>
--	---

<p>REVUE DE CONTRAT</p> <p>Effectuée le / /</p>	<p style="text-align: right;">Cadre réservé à DEKRA</p> <p style="text-align: right;">Par</p>
--	---